

# Les Hauts de Saint-Jacques



SAINT-JACQUES-DES-BLATS

Durée : 1h10

Longueur : 3,6 km

Balisage : bleu

▼977 m ▲1160 m

Dénivelé : + 210 m

Facile

*Un itinéraire court et facile qui permet la découverte du bourg de Saint-Jacques des Blats, étape sur la voie d'Auvergne du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Parmi les autres attraits de ce parcours, on citera bien entendu de belles vues sur la vallée glaciaire de la Cère ainsi que sur le strato-volcan cantalien avec en point de mire les sommets du Puy Griou (1 690 m), du Plomb du Cantal (1 855 m), de l'Arpon du Diable (1777 m) et du Puy Brunet (1806 mètres).*



*Traversée propriétés privées, chiens interdits même tenus en laisse. Itinéraire non praticable de décembre à début mars : enneigement*



Pour plus d'infos :  
Office de Tourisme du Carladès  
[www.carlades.fr](http://www.carlades.fr)

Création et entretien du circuit :  
Communauté de Communes Cère et  
Goul en Carladès  
[www.carlades.com](http://www.carlades.com)

Credit photo CD15-BBT

**Vous souhaitez noter et/ou signaler  
un problème sur cet itinéraire :**  
[www.rando.cantal.fr](http://www.rando.cantal.fr)

Fiche Rando PDIPR 15  
Edition 2018 - Tous droits réservés

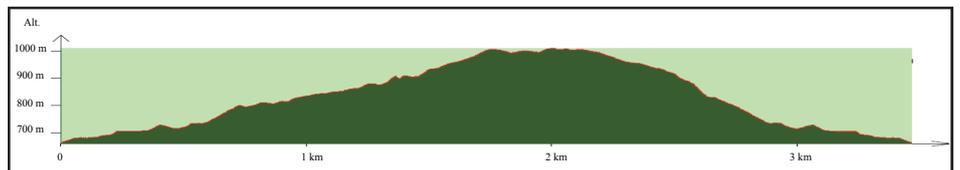


**INFO +**  
La voie d'Auvergne du chemin de Saint-Jacques vers Compostelle :

Saint-Jacques des Blats est une des principales étapes de cet itinéraire d'approche. Filleule de la voie du Puy, elle relie Clermont-Ferrand à Cahors via Aurillac. Dans le village, on remarquera plus particulièrement la croix de cimetière sur la place de l'église représentant les attributs du pèlerin ainsi que le fronton en galets de l'église. A l'intérieur de l'édifice se trouve une statuare consacrée à Saint-Jacques ainsi qu'une exposition permanente. Celle-ci retrace la venue en août 1962 de l'archevêque de Saint-Jacques de Compostelle invité par l'évêque de Saint-Flour pour inaugurer et bénir la stèle de l'église ainsi que la borne kilométrique qui sépare de 1385 km les deux localités.

<http://arverna-compostelle.fr/>

CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



**D** Le départ se situe sous le parking de la place de l'église. Remonter la place de l'église et prendre à droite la route qui remonte la N122. La traverser et prendre à droite (attention route à fort trafic). Au croisement emprunter la D317 en direction de Mandailles, le col du Pertus.

**1** 15 mètres après le panneau de sortie d'agglomération prendre le chemin à droite qui monte dans le bois. Poursuivre sur ce large chemin jusqu'à un replat.

**2** Continuer toujours tout droit, le chemin sort du bois. Passer la chicane et continuer en face par le sentier bordé par les prés et les fougères. Après environ 350 mètres, le chemin s'enfonce dans le bois (zone souvent humide). Rester sur ce bon chemin qui devient caillouteux et s'élève dans la hêtraie. Au sortir de celui-ci, traverser le pré et remonter jusqu'au replat (attention troupeau à l'estive. A gauche, avant la route

et au dessus de la grande croix, possibilité de rejoindre la table d'orientation de la Bouguette).

**3** Prendre à droite le chemin bien marqué dans le pré et continuer en face en prenant pour cap la pyramide du Puy Griou (1 690 m). Le chemin pénètre un temps dans un bosquet, et après une petite montée, celui-ci ressort dans le pré.

**4** Prendre à droite en traversant la pâture en diagonale. Prendre comme repère le bosquet de genets en contrebas. Le chemin traverse la lande à genets et atteint une chicane. (vues sur la vallée glaciaire de la Cère et le Plomb du Cantal culminant à 1 855 m).

**5** La traverser et prendre le chemin en face qui descend dans la hêtraie. Après une bonne descente, le chemin passe entre les coupes de bois et regagne une clôture. Traverser la chicane et prendre à gauche. On retrouve alors le chemin pris à l'aller que l'on reprend

en sens inverse pour redescendre à Saint-Jacques des Blats et regagner le point de départ.



Carladès  
Communauté de Communes

cantal  
LE DÉPARTEMENT



## Pour une randonnée sans souci



### Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



### Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

### La météo dans le Cantal:

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
Tel : 08 99 71 02 15

### Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U  
17 police  
18 pompiers  
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.